

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : M. DARBON Hubert, Maire,
MM. PERRIN François, BREGAND Jacky, adjoints,
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,
M. ROUX Jean-Paul, Mme RAGUET Amandine, M. MATHIEU Pascal,
Mme PREFAUT Claudine

Conseillers présents : 10

Absente : Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation :

14/02/2020

Date d'affichage :

03/03/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mil vingt, le vingt-six février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le quatorze février s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Comptes administratifs 2019
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 2 – Approbation des comptes de gestion 2019
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 3 – Affectation des résultats 2019
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 4 – Cartes Avantages Jeunes 2020/2021
- 5 – Etude de devis
- 6 – Vente de terrain
- 7 – Rapport CLECT (Communauté de Communes)
- 8 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Comptes administratifs 2019 :

Commune

Dépenses de fonctionnement = 57 097,28 €

Recettes de fonctionnement = 189 178,38 € (dont 101 244,56 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 132 081,10 €

Dépenses d'investissement = 48 566,56 € (dont 34 522,50 € de déficit antérieur reporté)

Recettes d'investissement = 41 830,47 €

Résultat de clôture : -6 736,09 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 125 345,01 €

Eau

Dépenses de fonctionnement = 11 392,81 €
Recettes de fonctionnement = 13 820,32 € (dont 1 809,00 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 2 427,51 €

Dépenses d'investissement = 5 631,40 €
Recettes d'investissement = 21 656,19 € (dont 18 330,18 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 16 024,79 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 18 452,30 €

Assainissement

Dépenses de fonctionnement = 14 718,11 €
Recettes de fonctionnement = 17 504,14 € (dont 2 936,86 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 2 786,03 €

Dépenses d'investissement = 9 176,32 €
Recettes d'investissement = 65 995,17 € (dont 50 248,14 d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 56 818,85 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 59 604,88 €

Turbine

Dépenses de fonctionnement = 21 096,39 €
Recettes de fonctionnement = 55 413,73 € (dont 19 776,79 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 34 317,34 €

Dépenses d'investissement = 23 733,85 € (dont 3 228,25 € d'excédent antérieur reporté)
Recettes d'investissement = 16 667,57 €

Résultat de clôture : - 5 520,60 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 28 796,74 €

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. PERRIN François, adjoint.
Les membres présents passent au vote et les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.
Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

2 – Approbation des comptes de gestion 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude des comptes de gestion et comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2019, dressés par M. ACCARY Cédric, receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – Affectations des résultats 2019

Le conseil décide d'affecter les résultats de 2019 aux budgets primitifs 2020 comme suit :

Commune :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 125 345,01 €
Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 6 736,09 €

Budget eau :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 2 427,51 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 16 024,79 €

Budget assainissement :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 2 786,03 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 56 818,85 €

Budget La Tuffière :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 28 796,74 €
Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 5 520,60 €

4 – Cartes avantages jeunes 2020/2021

Le conseil décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes 2020/2021 à tous les enfants du village âgés de 6 à 25 ans.

5 – Etude de devis

M. BAILLY Emmanuel, concerné par cette affaire quitte la séance.

Le conseil, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le devis de l'entreprise Emmanuel BAILLY d'un montant de 2 364,10 € HT pour la réfection du sol dans la descente du parking de l'église.

M. BAILLY Emmanuel rentre en séance.

Le conseil, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le devis de l'entreprise AXIUM pour la pose de panneaux de signalisation et marquage au sol pour un montant maximum de 3 250 € HT.

Après étude des différents devis et jugeant l'entreprise SJE techniquement non compétitive, le conseil retient l'entreprise Roger CUENOT pour la réalisation d'un ralentisseur. Le devis d'un montant de 15 957,50 € HT est accepté à l'unanimité sous réserve des quantités réellement mises en place et des surfaces.

6 – Vente de terrain

M. MATHIEU Pascal, concerné par cette affaire quitte la séance.

Suite à un échange non formalisé dans les années 1990, le conseil décide à l'unanimité de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AA 16 « La Marioux » d'une surface de 135 m² à la société HOSTELLERIE MOULIN MERE MICHELLE DOMAINE. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Le conseil autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7 – Rapport CLECT (Communauté de Communes)

Après présentation par M. PERRIN du rapport d'évaluation des transferts 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête l'évaluation des transferts de charges au 1^{er} janvier 2020, telle que retenue par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 11 février 2020. Il charge le Maire de transmettre un extrait de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

8 – Questions diverses

BUREAU DE VOTE : ELECTIONS MUNICIPALES SCRUTINS DU 15 ET 22 MARS 2020
--

Dimanche 15 et 22 mars	8 h à 10 h	10 h à 12 h	12 h à 14 h	14 h à 16 h	16 h à 18 h
	BAILLY Emmanuel RAGUET Amandine JOHANN Alexis LAHEMADE Christian	MATHIEU Pascal ROUX Jean-Paul	BREGAND Jacky GAILLARD Roland	VANDROUX Laurence PERRIN François	PREFAUT Claudine DARBON Hubert

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance : M. ROUX Jean-Paul